

Novlangue et statut

Depuis la fusion, et l'harmonisation des règles de gestion entre l'ex-DGCP et l'ex-DGI, les cadres C sont devenus des Agents Administratifs. Finis les agents d'assiette, puis les agents de constatation, ainsi que les agents de recouvrement ! Tous pareil, puisque ils ont tous le même grade !

Quant à notre direction, elle ne semble pas très attachée à la terminologie, ce qui l'intéresse le plus, c'est d'avoir la possibilité d'embaucher des salariés kleenex, jetables à la fin d'un contrat suffisamment long pour qu'ils aient eu le temps d'être rentables ! Et ils embauchent aussi des PACTE, sans diplômes, sans concours, avec juste une période d'essai d'un an !

Et sur le site de Pôle Emplois, nous trouvons :

- des offres de « *Gestionnaire des impôts des particuliers* » pour Brive et Tulle. C'est joli, comme formule, et ça fait riche ! Gestionnaire, c'est un mot qu'on a tendance à associer à des mots comme portefeuille, fortune, biens immobiliers... De quoi rêver pour un CDD de 36 mois, payé à peine plus que le SMIC !!!
- des offres d'*Agent(e) Administratif(ve)* pour Argentat et Uzerche, ça c'est pour les emplois PACTE : Ça fait tristounet, ça vend pas de rêve, mais quoi, on leur promet déjà un accès à la Fonction Publique facilité, sans concours, avec une titularisation au bout d'un an !

Mais les mots utilisés ont un sens, et toutes ces distinctions sont symptomatiques de la triste réalité : la fin de notre statut qui arrive à grand pas.

Comment pourrions-nous cohabiter dans le futur, salariés jetables de droit privé, fonctionnaires ayant passé le concours, et fonctionnaires sans concours, ?

Si nous voulons éviter que la DG continue à profiter de cette brèche pour réduire encore notre statut, il nous faut être tous solidaires, et revendiquer d'une seule voix l'arrêt de l'embauche des contractuels, l'augmentation des postes offerts au concours, et la titularisation des tous les CDD déjà embauchés !

Privatisation du numéraire des régisseurs : quand La Poste n'est pas capable de s'adapter et donne des ordres aux comptables !

Un camarade d'un autre département a reçu le courrier suivant de la poste :

« La Banque Postale constate une recrudescence de dépôts en sacs scellés non conformes générant des incidents majeurs lors du comptage par le transporteur de fonds. (...) A cet effet, pourriez-vous rappeler à tous vos déposants, de respecter les procédures liées à la préparation des dépôts. »

On peut voir toute la logique du NRP : On paie un prestataire pour un boulot que le comptable faisait gratuitement, et en plus il faudrait que le comptable assure le service après-vente !!!

Nous espérons que les collègues destinataires de ce type de mail vont laisser la DGFIP et son partenaire privilégié la Poste gérer seules la formation des régisseurs

Arrêté du 8 juillet 2021 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques : Que devient la trésorerie de Corrèze ?

En 2017, notre direction avait commencé à préparer les fondations pour la mise en place du NRP par le biais de l'ASR 2018, en regroupant toutes les communes dépendant d'un EPCI dans une trésorerie située au sein de cet EPCI. Mais suite à un oubli, ou une mauvaise vérification, ou..... 3 communes ont à cet époque échappé au transfert prévu vers Egletons et sont restées gérées par la trésorerie de Corrèze !

Après tous ces avatars, nous avons pu constater que l'arrêté du 8 juillet prévoit bien le transfert de ces 3 communes vers Egletons, et celui de toutes les autres vers Tulle. Ouf !

Mais aucune mention dans cet arrêté de la fermeture de la trésorerie de Corrèze ! Elle est bien vidée de son contenu, mais pas morte !

Pourquoi ?

Parce que notre direction a tellement confiance dans le NRP qu'elle a déjà prévu sa faillite et la nécessité à venir de recréer un vrai réseau de service public ! Elle dispose donc déjà d'une structure vide toute prête à être réactivée pour redevenir dans les meilleurs délais une trésorerie de proximité !

FO n'a pas pour intention d'inonder vos boîtes mail de messages incessants. Nous ferons un mail par mois pour vous tenir informés. Si vous souhaitez bénéficier d'information supplémentaires ou faire remonter des difficultés contactez nous à l'adresse suivante : fo.ddfip19@dgfip.finances.gouv.fr

A noter dans os agendas :

**Assemblée Générale
de la section FO-DGFIP 19 :
Vendredi 24 septembre
à partir de 9 heures
À l'Union Départementale FO
21 rue Jean Fieyre à Brive**

Repas pris sur place.

Renseignements et inscriptions pour le repas sur :
fo.ddfip19@dgfip.finances.gouv.fr
Ou 06 74 19 29 10

La nuit du 4 août 1789 a vu le triomphe du principe d'égalité devant la loi : l'Assemblée constituante a voté la fin des privilèges!

Le 4 août 2021, les valeurs républicaines ont pris du plomb dans l'aile : publication de l'arrêté portant création du service national des quitus ;

le démantèlement des SIE, comme celui de toute la DGFIP est bien en marche !